



COMMUNE D'AYENT

Administration communale

Rte d'Anzère 1
CH-1966 Ayent
T +41 (0)27 399 26 26
F +41 (0)27 399 26 20
info@ayent.ch
www.ayent.ch

Au Conseil général
de la Commune d'Ayent
Route d'Anzère 1
1966 St-Romain (Ayent)

N/réf. : MA/TF

Ayent, le 26 avril 2019

Télé Anzère SA

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal vous soumet le rapport concernant la recapitalisation de Télé Anzère SA, ci-après TAZ.

Pourquoi soutenir TAZ ?

De nombreuses réponses nous viennent de notre passé. Les autorités de la commune d'Ayent ont cru au développement touristique de notre région depuis les années 1960. Aujourd'hui, le conseil communal d'Ayent poursuit cette voie.

La commune d'Ayent croit en son tourisme et son développement. Elle croit à la pérennité de la station d'Anzère.

Depuis, plus de 50 ans, la commune a favorisé la construction de résidences secondaires et de tourisme et investi pour la création d'un domaine skiable et des infrastructures nécessaires à son développement (eaux-égouts, services publics).

Au fur et à mesure des années, la commune s'est engagée fortement par la participation au capital des sociétés touristiques qui a permis notamment :

- le rachat des remontées mécaniques,
- la construction d'une nouvelle télécabine,
- le développement du domaine skiable par de l'enneigement artificiel,
- la construction du nouveau télésiège des Grillesses,
- la réalisation du SPA et Wellness.



La commune a joué son rôle de soutien par l'octroi de garanties bancaires. Comme toute entité publique elle a posé les bases et conditions cadres idéales pour les entreprises et commerces. Hier comme aujourd'hui ceux-ci contribuent fortement à l'équilibre financier de notre commune.

Les différents tableaux, qui figurent dans le rapport "La Commune d'Ayent et le Tourisme" remis ci-joint, vous permettront de mieux évaluer l'incidence du tourisme dans les comptes communaux.

L'impact d'une faillite sur l'économie a été jugé désastreux. Cette éventualité n'a pas été retenue par le Conseil communal. Une faillite engendrerait de nombreuses pertes de places de travail, une baisse évidente des recettes fiscales directes et indirectes, une image négative de notre commune et une dévaluation importante des biens immobiliers.

Par conséquent, le Conseil communal prend l'option de soutenir financièrement TAZ.

Dans sa séance du jeudi 25 avril 2019, le Conseil communal a décidé à l'unanimité :

1. De participer à l'assainissement de TAZ par augmentation du capital-actions pour un montant de 3,5 millions de francs.
2. De participer, en 2020, pour un montant maximum de 3 millions de francs au financement du télésiège des Luys.

D'autre part, le Conseil communal a également pris la décision d'allouer une participation financière annuelle à fonds perdu de CHF 300'000.00 pour une durée de 5 ans.

Le Conseil communal s'engage à négocier à ce que les communes d'Arbaz, de Grimisuat et de Savièse participent également soit à une augmentation de capital-actions, soit à une contribution annuelle à fond perdu, soit à des abandons de créances.

Le Conseil communal souhaite que ce dossier soit traité lors de votre séance plénière du mois de juin 2019.

En espérant compter sur l'adhésion et le soutien du Conseil Général à nos décisions, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, nos salutations distinguées.

LA COMMUNE D'AYENT

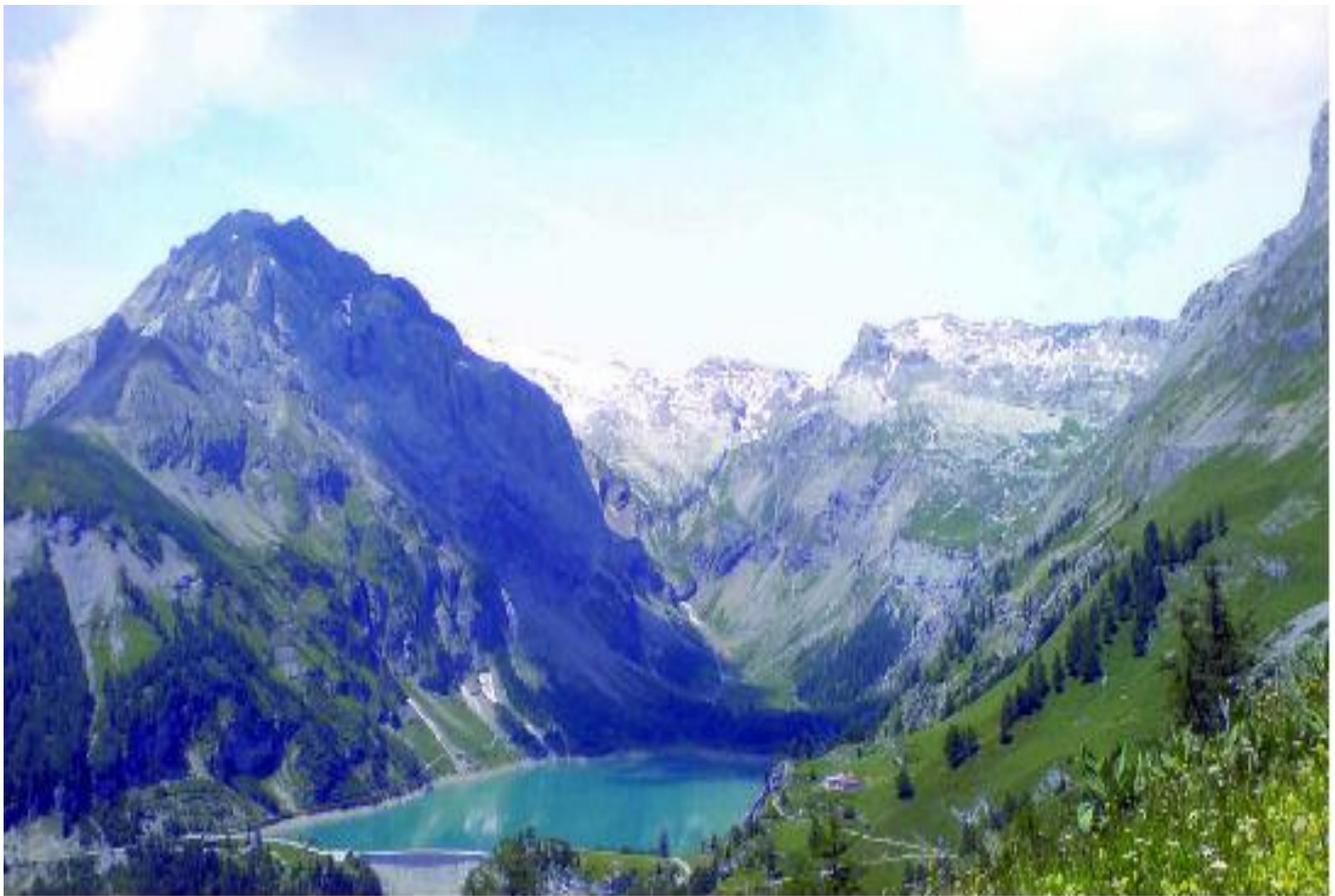
Le Président
Marco AYMON

Le Secrétaire
Thierry FOLLONIER

Annexes : Demande et rapport de Télé Anzère SA
Rapport "La Commune d'Ayent et le Tourisme"



LA COMMUNE D'AYENT ET LE TOURISME



Ce document a pour objectif de vous présenter l'apport du tourisme dans l'économie locale ainsi que les recettes générées pour la Commune d'Ayent.

Il contient également des chiffres tirés du rapport de l'observatoire valaisan du tourisme sur la valeur ajoutée du tourisme en Valais. Cette étude a été commandée par le Canton, par son département en charge de l'économie. Ce rapport est consultable sur le site

https://www.tourobs.ch/media/142855/valeur_ajoutee_du_tourisme_en_valais.pdf

1. Introduction	3
2. Chiffres clés du tourisme en Valais	3
2.1 Répartition des nuitées touristiques par catégorie et région	
2.2 Dépenses moyennes journalières par catégorie de touristes et par saison	
2.3 Dépenses annuelles moyennes par résidence secondaire pour les frais liés au logement	
2.4 Dépenses moyennes journalières pour les forfaits de remontées mécaniques par catégories de visiteurs	
3. Chiffres clés du tourisme sur la Commune d'Ayent	6
3.1 Inventaire des logements et proportion de résidences secondaires pour Ayent	
3.2 Fiscalité	
3.2.1 Impôt sur le revenu, la fortune et foncier des personnes physiques	
3.2.2 Impôt sur le revenu, le capital et foncier des sociétés de capitaux	
3.2.3 Droits de mutation	
3.2.4 Gains immobiliers	
3.3 Taxe de promotion touristique	
3.3.1 Montant de la taxe touristique 2017 perçue	
3.3.2 Chiffre d'affaires réalisé en 2017 par les entreprises soumises à la taxe touristique	
3.4 Taxe de séjour	
3.5 Nombre d'emploi sur le territoire d'Ayent	
4. Chiffres clés des deux importants acteurs touristiques de la station	13
(Télé Anzère SA et Anzère Spa et Wellness SA et Anzère Tourisme SA)	
4.1 Chiffre d'affaires des 5 derniers exercices (en francs)	
4.2 Nombre de 1 ^{er} passage à Télé Anzère SA et entrée au Spa et Wellness SA	
5. Evolution des engagements communaux envers les acteurs touristiques de la station.....	14
(Télé Anzère SA et Anzère Spa et Wellness SA et Anzère Tourisme SA)	
5.1 Télé Anzère SA	
5.2 Anzère Spa & Wellness SA	
5.3 Anzère Tourisme SA	
5.4 Engagement global pour les 3 acteurs touristiques	
6. Historique de la participation de la Commune au capital-actions de Télé Anzère SA	16

1. Introduction

Le tourisme dans l'économie valaisanne

(source : Valeur ajoutée du tourisme en Valais, analyse de l'offre et de la demande touristiques 2014 effectuée par l'observation valaisan du tourisme)

La part directe du tourisme, toutes branches confondues, à la valeur ajoutée brute de l'économie valaisanne, représente 2,39 milliards de CHF, tandis qu'il fournit 24'058 places de travail (EPT).

L'observation valaisan du tourisme a pu estimer, pour l'année 2014, la valeur ajoutée du tourisme valaisan qui s'établit à 2,4 milliards de CHF, représentant les 14,5% de la valeur ajoutée brute (VAB) du canton ainsi que la part des emplois que génère le tourisme, soit 18,6% des emplois valaisans.

Le tourisme dans l'économie d'Ayent

A la fin des années 1950 et début 1960, Anzère passe d'une étendue de prairie et d'alpages en une région qui se développe et donne une orientation économique et sociale complètement nouvelle à la Commune d'Ayent avec le développement du tourisme.

L'ère des barrages (Tzeuzier entre autre pour notre région) cède place à l'âge du tourisme avec le développement des espaces skiabiles, c'est une véritable révolution que nos prédécesseurs ont osé.

2. Chiffres clés du tourisme en Valais (source le rapport de l'observatoire valaisan du tourisme (valeur ajoutée du tourisme en Valais))

2.1 Nombre et répartition des nuitées touristiques par catégorie et région

Service de consommation	Fréquences touristiques
Hôtellerie	3'898'482
Parahôtellerie	5'889'221
Résidences secondaires	3'499'826
Total nuitées hôtes hébergés	13'287'529
Excursionnistes	8'322'261
Total fréquences	21'609'790

Catégorie	Valais romand	Proportion %	Haut-Valais	Proportion %
Hôtellerie	1'209'723	31%	2'688'759	69%
Parahôtellerie	2'813'141	48%	3'076'080	52%
Résidences secondaires	2'571'046	73%	928'780	27%
Excursionnistes	3'781'776	45%	4'540'485	55%
Total par région	10'375'686	48%	11'234'104	52%
Total Valais	21'609'790			

Le graphique montre la répartition des nuitées dans les différents types d'hébergement au niveau cantonal et par région. On constate une réelle différence entre les deux régions avec une forte fréquentation hôtelière pour le Haut-Valais avec 69% de la fréquentation hôtelière en Valais (*cela s'implique en partie par le fait que Zermatt présente plus du 35% de nuitées du canton du valais*) à contrario le Valais romand enregistre plus de 73% de la fréquentation en résidence secondaire.

Ce constat convient également à la destination d'Anzère avec une forte proportion de résidences secondaires et une faible offre hôtelière avec implicitement peu de possibilité d'accueillir des excursionnistes.

2.2 Dépenses moyennes journalières par catégorie de touristes et par saison

Catégorie de touristes	Hiver	Eté
En hôtellerie	256 CHF	209 CHF
En parahôtellerie	144 CHF	114 CHF
En résidences secondaires*	68 CHF	
Excursionnistes	114 CHF	

* Sans les frais inhérents aux résidences secondaires.

Comme mentionné sous le tableau 2.1 pour le valais romand, la fréquentation de notre station est essentiellement en résidence secondaire.

Cette situation pénalise l'apport économique à notre région ; il suffit d'examiner le graphique ci-dessus. Il montre les dépenses journalières par les touristes des différentes offres d'hébergement et conclut que les séjours en hôtel et parahôtellerie génèrent plus de dépenses que les autres catégories.

Ce résultat confirme le besoin de lits en résidences touristiques ou hôtelières sur Anzère. Le projet Swisspeak à l'étude va dans le sens de l'amélioration des offres de logements et générera des revenus supplémentaires pour nos commerçants et nos structures touristiques tels que Télé Anzère SA et Anzère Spa & Wellness.

Le tableau ci-après détaille les dépenses moyennes journalières sur l'année par personne séjournant en résidences secondaires.

Transport : Trajet (entre le domicile et le lieu de séjour)	18 CHF	26%
Transport : Déplacements sur place (carburant, véhicule de location, taxi, bus, train)	2 CHF	3%
Forfait pour les remontées mécaniques	12 CHF	18%
Nourriture et boissons sur place (achats en grande surface, producteurs locaux)	12 CHF	18%
Activités de loisirs, culturelles, récréatives, sportives (hormis les remontées mécaniques)	3 CHF	4%
Etablissements publics (restaurants, bars sur place)	12 CHF	18%
Autres achats sur place (vêtements, souvenirs, montres/bijoux, cigarettes, etc.)	5 CHF	7%
Autres types de biens/services (femme de ménage, jardinier, baby sitting, etc.)	4 CHF	6%
Total	68 CHF	100%

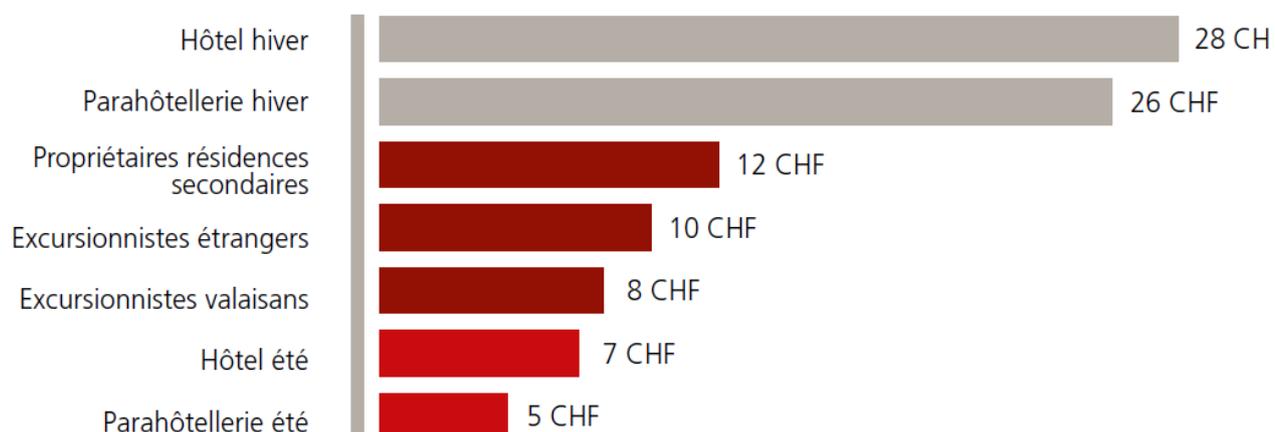
2.3 Dépenses annuelles moyennes par résidence secondaire pour les frais liés au logement



Les frais liés aux logements pour les propriétaires de résidence secondaire s'élèvent à plus de 5'454 CHF par année. Pour notre commune, où nous comptons 2107 logements en résidence secondaire (cf. tableau 3.1), les dépenses annuelles moyennes par les propriétaires de résidence secondaire s'élèvent à 11,5 millions de francs.

2.4 Dépenses moyennes journalières pour les forfaits de remontées mécaniques par catégories de visiteurs

Les clients d'hôtels, en hiver, ont dépensé en moyenne 28 CHF dans les forfaits des remontées mécaniques. En hiver, les hôtes de la parahôtellerie ont dépensé en moyenne 26 CHF. En été, ces moyennes descendent à 5 CHF pour les hôtes de la parahôtellerie et à 7 CHF pour les clients d'hôtels. Les excursionnistes étrangers ont dépensé en moyenne 10 CHF, contre 8 CHF pour les excursionnistes valaisans. Les propriétaires de résidences secondaires ont dépensé en moyenne 12 CHF par jour sur l'ensemble de l'année.



A la lecture de cette figure, on relève l'importance de développer les infrastructures hôtelières et parahôtellerie pour la destination ; ce type d'hôte vient de préférence pour pratiquer le ski. Les propriétaires de résidences secondaires dépensent en moyenne 12 CHF par jour sur l'ensemble de l'année ; cela s'explique par le fait qu'ils séjournent plus pour se dépayser, se ressourcer aux dépens d'activités sportives et plus particulièrement le ski de piste.

3. Chiffres clés du tourisme sur la Commune d'Ayent

3.1 Inventaire des logements et proportion de résidences secondaires pour Ayent

Source : géoportail fédéral : résidences secondaires sur le site de l'office fédéral du développement territorial

Selon l'inventaire des logements et proportion de résidences secondaires de l'Office fédéral du développement territorial, Ayent compte 3869 logements dont 2107 résidences secondaires soit une proportion de 54,5% de résidences secondaires (mars 2018).

📍 2'598'306.750, 1'129'735.500

inventaire des logements et proportion de résidences secondaires (Office fédéral du développement territorial)

Commune	Ayent
Nombre total de logements	3869
Nombre de résidences principales	1762
Nombre de résidences assimilées à une résidence principale	-
Proportion de résidences principales	45.5 %
Proportion de résidences secondaires	54.5 %
Procédure	Commune avec une proportion de résidences secondaires supérieure à 20 %

Le tableau figurant au chiffre 2.3 de ce rapport montre que le propriétaire de résidence secondaire dépense annuellement en moyenne 5'454,00 francs pour les frais liés au logement (entretien, charges, etc.).

En appliquant cette estimation au nombre de résidences secondaires de notre commune, on peut évaluer l'apport économique à plus de 11,5 millions de francs. Certes, il est difficile de chiffrer la part qui revient à l'économie d'Ayent. Mais, ce chiffre confirme l'importance du tourisme pour l'économie et les emplois du Valais et subsidiairement pour notre Commune.

3.2 Fiscalité

Les propriétaires de résidences secondaires contribuent aux recettes fiscales de notre commune et génèrent des recettes pour notre ménage communal. Ces impôts sont exposés ci-après.

3.2.1 Impôt sur le revenu, la fortune et foncier des personnes physiques

Les revenus liés à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques encaissés en 2016 (dernière taxation définitive) par la Commune d'Ayent s'élèvent à CHF 9'446'900,00.

L'impôt foncier facturé à ces contribuables est de CHF 583'300,00 toujours pour 2016

Propriétaires de résidences secondaires

Les propriétaires de résidences secondaires sont assujettis à l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune et à l'impôt foncier.

Tableau 1 : Détail de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques :

Les montants indiqués ci-dessous comprennent aussi bien les impôts payés par les propriétaires de résidences secondaires que les propriétaires de terrains nus.

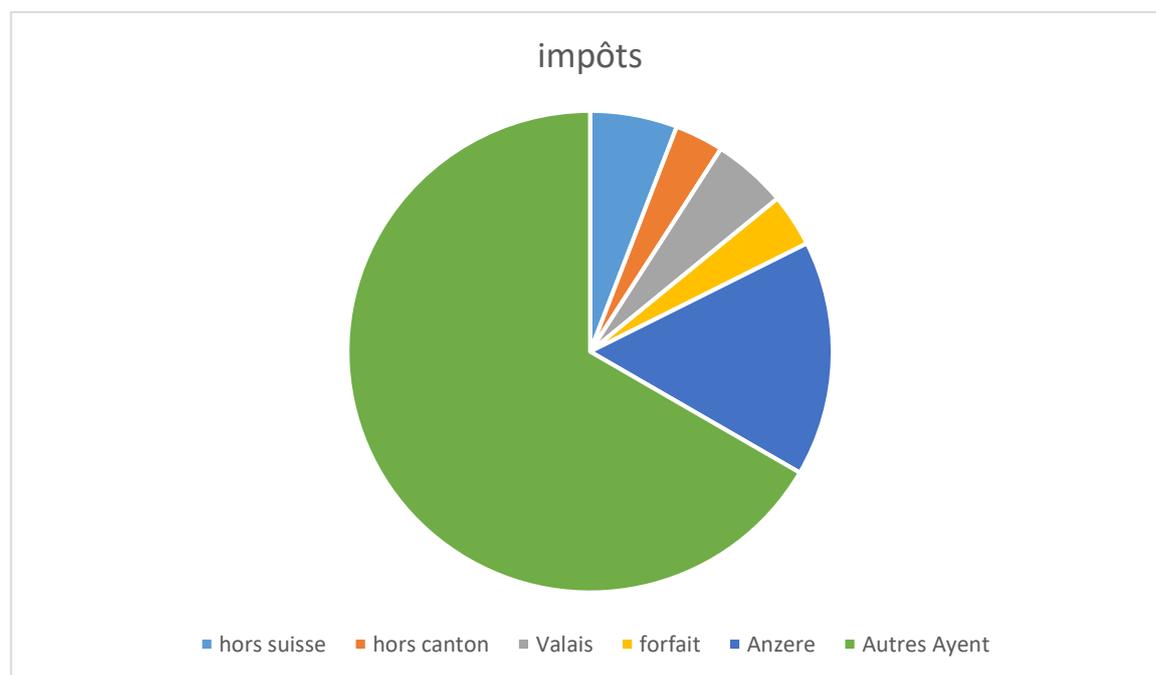
Total de l'impôt sur le revenu et la fortune encaissés par la Commune pour 2016		CHF 9'446'900,00
Dont par		
Contribuables domiciliés hors suisse	CHF 549'900,00	
Contribuables domicilié hors valais	CHF 304'900,00	
Domicilié en Valais sans la commune d'Ayent	CHF 472'100,00	
Impôt global*	CHF 335'400,00	
Total payé par les non-domiciliés sur la Commune		CHF 1'662'300,00
		Soit le 17,6%

Contribuables domiciliés sur Anzère**	CHF 1'493'100,00	CHF 1'493'100,00
		Soit le 15,8%

Impôt permis B***		CHF 127'400,00
-------------------	--	-----------------------

*Ces contribuables d'origine étrangère domiciliés ont été intégrés dans le tableau (contribuables non-domiciliés) du fait qu'on peut admettre qu'ils ont choisis notre commune du fait de l'offre touristique

** Parmi les contribuables domiciliés sur la station, on compte un nombre non-négligeable de personnes qui se sont établis après avoir découvert Anzère en tant que propriétaire de résidence secondaire et d'autre pour des raisons professionnelles, donc lié à l'activité touristique



**Une part des contribuables avec permis B est représenté par les employés saisonniers occupés dans les commerces de la station.

En 2016, le total de l'impôt sur le revenu et la fortune de personnes physiques encaissé par la Commune est de CHF 9'446'900,00. L'impôt payé par les personnes non-domiciliées sur la Commune représente le 17,6% du total et celui payé par les personnes domiciliées sur Anzère le 15,8%.

Ainsi, l'impôt perçu sur le revenu et la fortune des personnes domiciliées hors commune et domicilié à Anzère atteint le 33,40% des revenus encaissés par la Commune sur l'impôt sur le

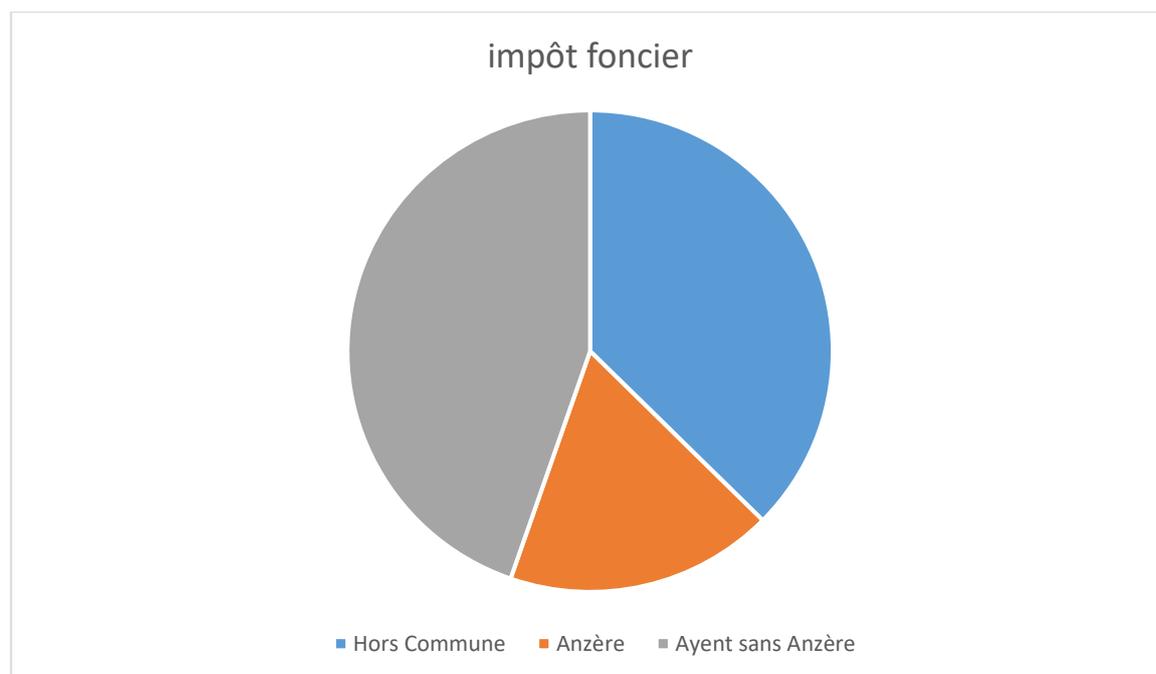
revenu et la fortune. La comparaison faite ci-dessus ne tient pas compte de l'impôt payé par les détenteurs du permis B (CHF 117'500,00).

Tableau 2 : Impôts foncier des personnes physiques :

En 2016, l'impôt foncier payé par les personnes physiques domiciliées et non-domiciliées est de CHF 583'200,00.

Les montants indiqués ci-dessous comprennent aussi bien les impôts payés par les propriétaires de résidences secondaires que les propriétaires de terrains nus.

Total de l'impôt foncier payé par les personnes physiques en 2016		CHF 583'200,00
Dont par		
Les non-domiciliés sur la Commune	CHF 218'100,00	Soit le 37,4%
Dont domiciliés sur Anzère	CHF 104'500,00	Soit le 17,9%
Les domiciliés sur Ayent	CHF 260'600,00	

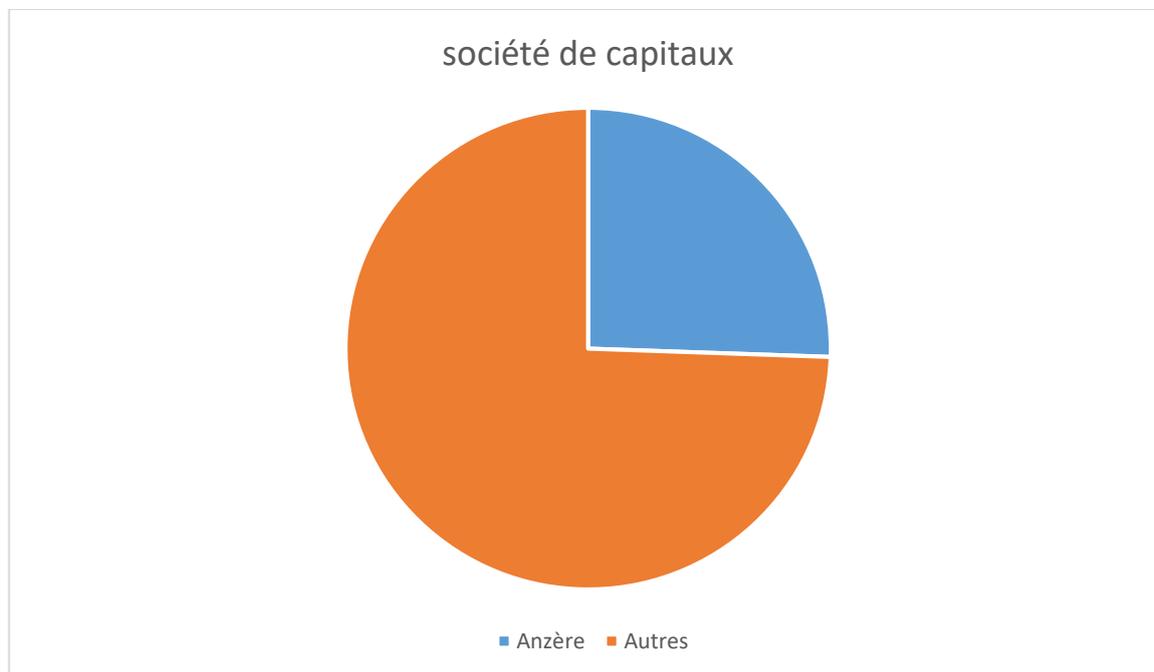


L'impôt foncier payé par les personnes domiciliées hors commune et domicilié à Anzère atteint le 55,3% des impôts fonciers perçus par la Commune d'Ayent.

3.2.2 Impôt sur le revenu, le capital et foncier des sociétés de capitaux

Les revenus 2016 liés à l'impôt sur le revenu, le capital et foncier des sociétés de capitaux encaissés (dernière taxation définitive) par la Commune s'élèvent à CHF 684'200,00.

Total de l'impôt sur le revenu, le capital et foncier des sociétés de capitaux en 2016		CHF 684'200,00
Dont par les sociétés de capitaux avec siège à Anzère		
sur le revenu et le capital	CHF 98'600,00	
L'impôt foncier	CHF 76'200,00	
Total	CHF 174'800,00	Soit le 25,50%



On constate que les sociétés établis et domiciliés sur Anzère engendrent plus du quart des impôts payés par les sociétés.

Il ne faut pas négliger les autres sociétés de capitaux domiciliées sur Ayent qui, pour certaines, réalisent une part avérée du chiffre d'affaires sur la station.

3.2.3 Droits de mutation

Depuis 2014, la Commune prélève un impôt additionnel sur les transactions immobilières sur son territoire. Il s'élève à 50% des droits de mutations cantonaux.

Depuis son introduction, la recette moyenne annuelle est de CHF 205'000,00. Nous n'avons pas de statistiques sur ces opérations immobilières du fait que ces montants sont prélevés par le canton. Néanmoins, nous pouvons estimer entre 40 à 50% les opérations liés les objets sis à Anzère.

3.2.4 Gains immobiliers

Comme mentionné ci-dessus au chiffre 3.2.3, le volume des transactions immobilières sur la commune est relativement soutenu. Ces opérations dégagent souvent des bénéfices pour les vendeurs, bénéfices soumis à l'impôt sur les gains immobiliers.

Cette impôt rapporte un revenu annuel moyen de CHF 190'000,00 (calculé sur les 5 dernières années).

3.3 Taxe de promotion touristique

La Commune prélève chaque année une taxe de promotion touristique auprès des bénéficiaires du tourisme local, c'est-à-dire toutes les entreprises communales.

Cette taxe est affectée à la promotion touristique. Les assujettis sont les personnes morales et les personnes physiques exerçant une activité indépendante, de toutes les branches qui, directement ou indirectement, tirent profit du tourisme.

La taxe annuelle est constituée d'une taxe de base et d'un montant complémentaire. Le montant complémentaire s'élève à 2 % du chiffre d'affaires annuel ou honoraires hors TVA.

La taxe annuelle est pondérée par un coefficient de localisation touristique, soit à 1 pour la zone touristique, à 0,5 (1/2) pour la zone village et touristique (activité nomade) et à 0,33 (1/3) pour la zone village (activité sédentaire).

Le règlement sur la taxe de promotion touristique prévoit également le prélèvement d'une taxe annuelle auprès de tous les propriétaires de chalets, d'appartement, chambres et camping qui louent leur bien.

Le produit de la taxe est affecté à la promotion touristique. Ces fonds sont mis à disposition d'Anzère Tourisme SA.

Ci-après, est reproduit le montant de la taxe perçue par secteur de localisation et le chiffre d'affaires total réalisé par les assujettis par secteur de localisation.

3.3.1 Montant de la taxe touristique 2017 perçue

Il est important de relever que seules les entreprises avec siège sur la Commune d'Ayent sont soumises à cette taxe

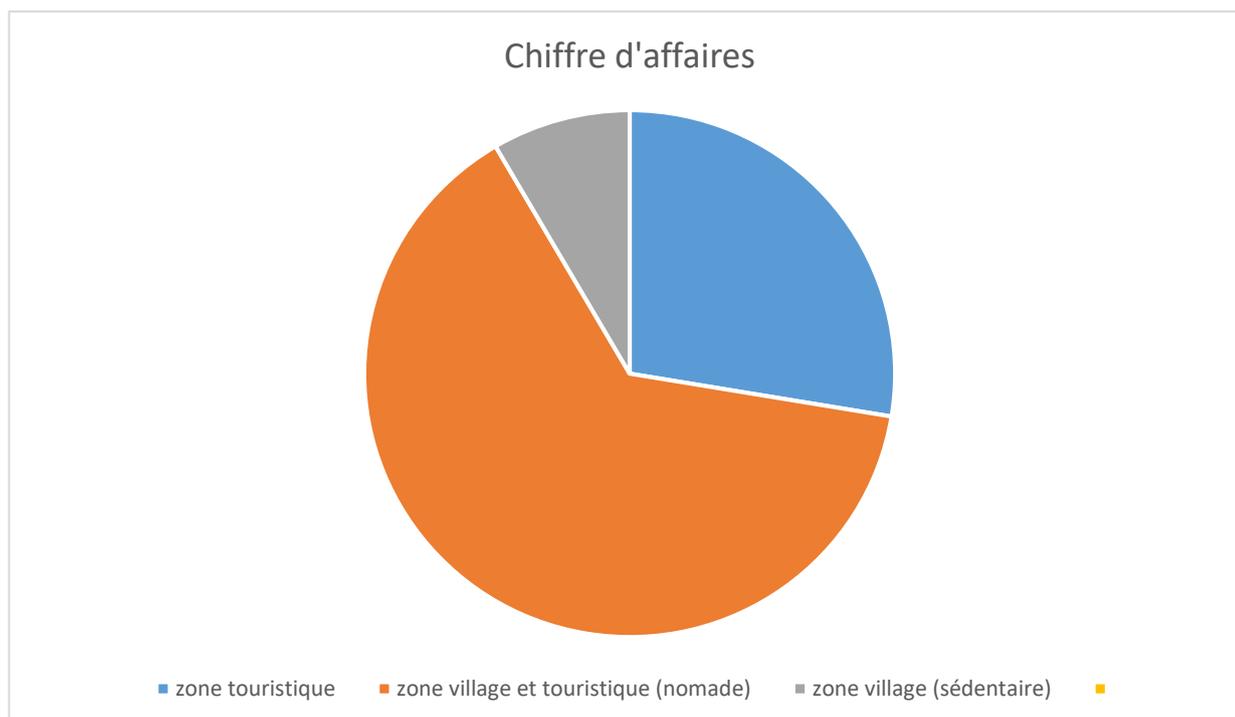
Zone touristique	CHF 135'228,55
Zone village et touristique (activité nomade)	CHF 79'251.80
Zone village (activité sédentaire)	CHF 13'767,95
Taxe volontaire	CHF 2'600,00
Propriétaires	CHF 39'758,60

La contribution totale des entreprises (personnes morales et indépendants) à la promotion du tourisme est de CHF 270'606,90 pour 2017.

3.3.2. Chiffre d'affaires réalisé en 2017 par les entreprises soumises à la taxe touristique

Il est important de relever que seules les entreprises avec siège sur la Commune d'Ayent sont soumises à cette taxe.

Zone touristique	CHF 27'130'100.00
Zone village et touristique (activité nomade)	CHF 62'858'700,00
Zone village (activité sédentaire)	CHF 8'288'900,00
Total du chiffre d'affaires réalisés en 2017 par les entreprises avec siège sur la Commune d'Ayent	CHF 98'277'700,00



Comme relevé plus haut, seules les entreprises d'Ayent sont soumises à la taxe de promotion touristique. Par conséquent, les chiffres d'affaires mentionnés ci-dessus ne reflètent que les revenus réalisés par les commerçants et entrepreneurs de la Commune.

Il ne nous est pas possible de préciser les chiffres d'affaires des entreprises sises sur d'autres communes valaisannes, ou hors canton, qui sont réalisés sur Anzère et liés au tourisme.

3.4 Taxe de séjour

La Commune perçoit une taxe de séjour. Les assujettis sont les hôtes qui passent la nuit dans la Commune d'Ayent sans y être domiciliés.

La taxe de séjour est perçue par nuitée pour les entreprises d'hébergement organisé. Le propriétaire assujetti paie la taxe sous forme d'un forfait annuel.

Taxe forfaitaire annuel payée par les propriétaires de résidences secondaires	CHF 1'506'000,00
---	------------------

Le produit de la taxe de séjour doit être utilisé dans l'intérêt des assujettis. Il contribue à financer notamment la création d'un service d'information et de réservation, l'animation locale, ainsi que la création et l'exploitation d'installations touristiques, culturelles et sportives.

Il ne doit pas être utilisé pour la promotion touristique, ni pour financer les tâches ordinaires de la commune. Ces fonds sont versés à Anzère Tourisme sous la surveillance de l'autorité communale.

3.5 Nombre d'emploi (ETP) sur le territoire d'Ayent

Selon la statistique 2017 de l'office fédéral, sur la Commune d'Ayent, 288 établissements sont actifs et proposent 1'037 postes de travail (plein temps et partiel) pour une population résidente de 3'975 habitants.

La répartition par classe d'âge donne un ratio de 56,7% pour la classe d'âge 20-64 ans ; ce qui représente un ratio de 1 poste de travail pour 2 habitants actifs.

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/statistique-regions/portraits-regionaux-chiffres-cles/communes/portraits-communes.html>

4. Chiffres clés des deux importants acteurs touristiques de la station

(Télé Anzère SA et Anzère Spa et Wellness SA et Anzère Tourisme SA)

Abbréviation TAZ SA = Télé Anzère SA ASW SA = Anzère Spa et Wellness SA AT SA = Anzère Tourisme SA

4.1 Chiffre d'affaires des 5 derniers exercices (en francs)

	Saison 2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
TAZ SA	4'436'483,00	4'145'431,00	4'435'418,00	4'426'075,00	5'049'751,00
ASW SA *	1'041'710,00	1'052'264,00	1'059'864,00	1'163'574,00	1'196'829,00

**Sans la contribution annuelle de la commune*

4.2 Nombre de 1^{er} passage à Télé Anzère SA et entrée au Spa et Wellness SA

13	Saison 2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
TAZ SA*	136'743	133'844	136'913	140'619	179'800
ASW SA				112'238	107'839

** été et hiver compris*

Les chiffres ci-dessus témoignent de l'attractivité de ces infrastructures et de leur nécessité pour l'offre touristique de notre Commune.

5. Evolution des engagements communaux envers les acteurs touristiques de la station (Télé Anzère SA et Anzère Spa et Wellness SA et Anzère Tourisme SA)

5.1 Télé Anzère SA

Bilan		31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018
12.122.00	prêt TAZ	350 000,00 CHF	320 000,00 CHF	290 000,00 CHF	260 000,00 CHF	230 000,00 CHF	200 000,00 CHF	170 000,00 CHF	170 000,00 CHF	- CHF	- CHF	- CHF
12.122.02	prêt TAZ - CC 28.05.15								400 000,00 CHF	- CHF	- CHF	- CHF
15.155.00	Titres TAZ 1)2)	1,00 CHF	1,00 CHF	1,00 CHF	1,00 CHF	390 001,00 CHF	390 001,00 CHF	290 001,00 CHF	190 001,00 CHF	1 590 001,00 CHF	1 490 001,00 CHF	1 390 001,00 CHF
15.155.01	prêt TAZ	270 000,00 CHF	300 000,00 CHF	330 000,00 CHF	360 000,00 CHF	- CHF	200 000,00 CHF	200 000,00 CHF	- CHF	- CHF	- CHF	- CHF
Total des prêts en faveur de TAZ SA		620 000,00 CHF	620 000,00 CHF	620 000,00 CHF	620 000,00 CHF	230 000,00 CHF	400 000,00 CHF	370 000,00 CHF	570 000,00 CHF	- CHF	- CHF	- CHF
1) décision du CG 29.09.16 abandon fr. 270'000.00 créance et participer à l'augm. du capital de fr. 1'500'000.00 dont fr. 300'000.00 compensation prêt et prise en charge fr. 351'209.00 de frais2 ISLA												
2) décision du CC en séance du 31.05.2'12 de convertir le prêt place de parc en capital-action												
Cautionnement:												
	Crédit bancaire 2'700'000	1 110 000,00 CHF	1 110 000,00 CHF									
	LIM enneigement artificiel	1 750 000,00 CHF	1 900 000,00 CHF	1 415 200,00 CHF	1 277 300,00 CHF	1 209 400,00 CHF	1 141 500,00 CHF	1 003 700,00 CHF	940 150,00 CHF	872 250,00 CHF	826 250,00 CHF	639 540,00 CHF
	TAZ décision CG 17.06.10*			2 500 000,00 CHF	2 375 000,00 CHF	2 224 244,00 CHF	1 685 270,00 CHF	1 332 474,00 CHF	1 626 166,00 CHF	1 477 285,00 CHF	1 521 860,00 CHF	1 552 366,00 CHF
	TAZ décision CG 17.06.10*			1 500 000,00 CHF	1 425 000,00 CHF	1 350 000,00 CHF	1 275 000,00 CHF	1 200 000,00 CHF	1 200 000,00 CHF	1 200 000,00 CHF	1 162 500,00 CHF	1 125 000,00 CHF
	TAZ décision CG 15.12.11**					4 300 000,00 CHF	6 000 000,00 CHF	5 666 000,00 CHF	5 666 000,00 CHF	4 998 000,00 CHF	4 998 000,00 CHF	4 664 020,00 CHF
	TAZ Billetterie							55 400,00 CHF	55 400,00 CHF	46 000,00 CHF	46 000,00 CHF	27 200,00 CHF
	TAZ limite 2'500'000 CG 31.01.2014***							2 500 000,00 CHF	2 375 000,00 CHF	2 250 000,00 CHF	2 125 000,00 CHF	2 000 000,00 CHF
	Total des cautionnements en faveur TAZ SA	2 860 000,00 CHF	3 010 000,00 CHF	5 415 200,00 CHF	5 077 300,00 CHF	9 083 644,00 CHF	10 101 770,00 CHF	11 757 574,00 CHF	11 862 716,00 CHF	10 843 535,00 CHF	10 679 610,00 CHF	10 008 126,00 CHF
	TOTAL DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR TAZ SA	3 480 000,00 CHF	3 630 000,00 CHF	6 035 200,00 CHF	5 697 300,00 CHF	9 313 644,00 CHF	10 501 770,00 CHF	12 127 574,00 CHF	12 432 716,00 CHF	10 843 535,00 CHF	10 679 610,00 CHF	10 008 126,00 CHF
	* décision de cautionner 4 mios pour la restructuration des crédits											
	** décision de cautionner 6 mios crédit NPR pour le télésiège des Grillesses											
	*** décision de cautionner 2,5 mios sous forme de crédit cadre											

5.2 Anzère Spa & Wellness SA

Bilan		31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018
15.155.04	Prêt	274 807,88 CHF	274 807,88 CHF	576 901,88 CHF	1 756 999,08 CHF	1 732 000,00 CHF	1 707 000,00 CHF	2 107 000,00 CHF	2 407 000,00 CHF			
15.155.05	Titres ASW SA		- CHF	1 200 000,00 CHF	1 200 000,00 CHF	1 200 000,00 CHF	1 332 000,00 CHF	1 132 000,00 CHF	932 000,00 CHF	728 500,00 CHF	528 500,00 CHF	328 500,00 CHF
15.155.06	Agio Titres ASW SA			300 000,00 CHF	300 000,00 CHF	- CHF						
total des prêts en faveur ASW SA		274 807,88 CHF	274 807,88 CHF	576 901,88 CHF	1 756 999,08 CHF	1 732 000,00 CHF	1 707 000,00 CHF	2 107 000,00 CHF	2 407 000,00 CHF			
Cautionnement												
	*Crédit NPR				3 800 000,00 CHF	3 589 000,00 CHF	3 332 000,00 CHF	3 075 000,00 CHF	2 818 000,00 CHF			
	**Cautionnement prêt bancaire						487 500,00 CHF	468 750,00 CHF	437 500,00 CHF	412 500,00 CHF	284 549,77 CHF	290 545,00 CHF
	Total des cautionnements en faveur ASW SA				3 800 000,00 CHF	3 589 000,00 CHF	4 076 500,00 CHF	4 057 750,00 CHF	4 026 500,00 CHF	3 744 500,00 CHF	3 359 549,77 CHF	3 108 545,00 CHF
	TOTAL DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR ASW SA	274 807,88 CHF	274 807,88 CHF	576 901,88 CHF	5 556 999,08 CHF	5 321 000,00 CHF	5 783 500,00 CHF	6 164 750,00 CHF	6 433 500,00 CHF	6 151 500,00 CHF	5 766 549,77 CHF	5 515 545,00 CHF
	*décision CG du 12.11.2009											
	**décision du CC en date du 04.04.2013											

Le prêt de CHF 2'407'000,00 fait l'objet d'une postposition.

5.3 Anzère Tourisme SA (ancien Anzère Tourisme SA)

Cautionnement	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018
*Prêt bancaire				150 000,00 CHF	135 000,00 CHF	120 000,00 CHF	105 000,00 CHF	90 000,00 CHF	75 000,00 CHF	60 000,00 CHF	- CHF
*C/c pour fr. 100'000.00				80 500,00 CHF	- CHF	32 132,00 CHF	54 414,00 CHF	38 659,90 CHF	13 356,25 CHF	4 454,90 CHF	- CHF
Total des cautionnements en faveur AT SA				230 500,00 CHF	135 000,00 CHF	152 132,00 CHF	159 414,00 CHF	128 659,90 CHF	88 356,25 CHF	64 454,90 CHF	- CHF
TOTAL DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR AT SA				230 500,00 CHF	135 000,00 CHF	152 132,00 CHF	159 414,00 CHF	128 659,90 CHF	88 356,25 CHF	64 454,90 CHF	- CHF
* décision du CC 16.06.2011											

La banque a libéré la Commune des cautionnements donnés en faveur de l'ancienne société de développement « Anzère Tourisme ».

5.4 Engagement global pour les 3 acteurs touristiques

	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2014	31.12.2015	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2018
TOTAL DES PRETS EN FAVEUR DU TOURISME	894 807,88 CHF	894 807,88 CHF	1 196 901,88 CHF	2 376 999,08 CHF	1 962 000,00 CHF	2 107 000,00 CHF	2 477 000,00 CHF	2 977 000,00 CHF	2 407 000,00 CHF	2 407 000,00 CHF	2 407 000,00 CHF
TOTAL DES CAUTIONNEMENTS EN FAVEUR DU TO	2 860 000,00 CHF	3 010 000,00 CHF	5 415 200,00 CHF	9 107 800,00 CHF	12 807 644,00 CHF	14 330 402,00 CHF	15 974 738,00 CHF	16 017 875,90 CHF	14 676 391,25 CHF	14 103 614,67 CHF	13 116 671,00 CHF
RISQUE MAXIMUM EN FAVEUR DU TOURISME	3 754 807,88 CHF	3 904 807,88 CHF	6 612 101,88 CHF	11 484 799,08 CHF	14 769 644,00 CHF	16 437 402,00 CHF	18 451 738,00 CHF	18 994 875,90 CHF	17 083 391,25 CHF	16 510 614,67 CHF	15 523 671,00 CHF

6. Historique de la participation de la Commune au capital-actions de Télé Anzère SA

Année	Souscription capital	Amortissement	Valeur au bilan de la Commune	
1999	6'000'000,00	3'938'500,00	2'062'500,00	Rachat de la SA par la Commune
2000			2'062'500,00	
2001		61'900,00	2'000'600,00	
2002		100'000,00	1'900'600,00	
2003		95'000,00	1'805'600,00	
2004		249'600,00	1'556'000,00	
2005		250'000,00	1'306'000,00	
2006		400'000,00	906'000,00	
2007		431'000,00	475'000,00	
2008		474'900,00	1,00	
2009			1,00	
2010			1,00	
2011			1,00	
2012	390'000,00		390'001,00	Compensation créances
2013			390'001,00	
2014		100'000,00	290'001,00	
2015		100'000,00	190'001,00	
2016	1'500'000,00	100'000,00	1'590'001,00	
2017		100'000,00	1'490'001,00	
2018		100'000,00	1'390'001,00	
Total	7'890'000,00			

Ce tableau montre l'historique de la participation de la commune au capital-social d'Anzère. L'engagement pris en 1999 coïncide au rachat de la société par la commune (ancien propriétaire M. Revaz).

Depuis cette date historique pour l'avenir de la station (décision de l'assemblée primaire de racheter la société), la Commune a engagé CHF 1'890'000.00, ce qui représente une moyenne annuelle de CHF 94'500,00 en 20 ans, montant modique en rapport à l'importance de cette entité pour le développement touristique de la région et la pérennité de la station.

Ayent, le 25 avril 2019

LA COMMUNE D'AYENT